



Madame BRULÉ Marinette

Commissaire Enquêteur

Préfecture du Nord

Bureau des ICPE

12, Rue Jean Sans Peur

CS 20003

59039 LILLE CEDEX



20181338

FV

Le CATEAU-CAMBRESIS , Le 10 Décembre 2018

Nos réf. : FB /SF

**Affaire suivie par Monsieur BARRÉ Frédéric – Directeur Général des Services.-**

†  
+  
faire copie mail  
au SP et  
à la REGAL

Recommandé Accusé Réception. -

Madame le Commissaire Enquêteur ,

C'est avec désarroi que je vous adresse ce courrier tout en sollicitant qu'il soit versé à l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter un parc de 6 aérogénérateurs sur la commune de Saint Souplet (parc dit « Bagny II »).

Depuis le début du développement de l'éolien dans la région et à l'époque de la définition par les collectivités des ZDE, le conseil municipal du Cateau-Cambrésis s'est, de manière constante , opposé à l'implantation de ces équipements sur le territoire de sa commune sans pour autant empêcher les autres communes d'adhérer à leur implantation dès lors que celle-ci n'impacte pas directement la commune.

Aujourd'hui, les parcs se sont multipliés entourant inexorablement notre ville sans que nos arguments n'aient été entendus et malgré l'intervention de la municipalité, de catésiens concernés et du monde associatif soucieux de protéger notre territoire et la qualité de notre environnement.

Notre commune est à 80 % sous protection (voire contrainte ABF) du fait des monuments classés ou inscrits au titre des monuments historiques. Il s'agit du Beffroi de l'hôtel de ville, de l'abbatiale Saint Martin, de la brasserie de l'abbaye, du vitrail « les abeilles » d'Henry Matisse et du vitrail « Joie » d'Auguste Herbin.... Sans oublier le palais Fénelon, aujourd'hui musée départemental Matisse.

La présence de ces monuments impacte au quotidien la vie de nos citoyens qui voient leurs projets soumis et bien souvent amendés voire refusés par les services des bâtiments de France. La municipalité ne remet pas en cause cette protection urbanistique mais s'interroge fortement sur sa raison d'être puisque au limite de notre territoire fleurissent des quantités de parcs éoliens qui transforment notre environnement sans que quiconque n'y trouve à redire et au mépris d'un refus politique décidé par une assemblée souveraine et démocratiquement élue.

Le champ de visibilité de nos deux clochers est et doit rester protégé. Or, il lutte aujourd'hui contre la présence de plusieurs dizaines d'aérogénérateurs de plus de 100 mètres de hauteur implantés sur la partie haute de la vallée de Selle. Le projet en question est d'autant plus impactant, qu'il fera face aux points hauts de notre commune ; zone reconnue dans le cadre des travaux de révision du PLU comme cône de visibilité remarquable.

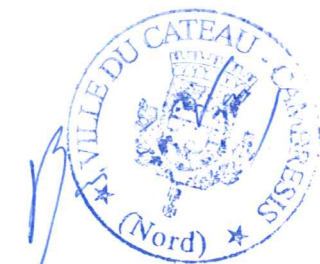
Aucun élément du dossier ne permet de mesurer les vrais impacts de ces implantations pour notre commune. Tout se résume par quelques photomontages qui ne représentent que ce que le pétitionnaire veut bien démontrer, loin de la réalité du préjudice visuel (la majorité des bâtiments du Cateau-Cambrésis possèdent des étages ; aucun photomontage n'en tient compte).

A l'heure où dans le domaine de l'urbanisme, les communes subissent les contraintes de plus en plus importantes de l'Etat au travers des lois qu'il promulgue (SRU, Allure...) nécessitant la multiplication des études environnementales, urbanistiques et autres... A l'heure où nous perdons de plus en plus de prérogatives quant au développement de notre territoire, nous nous interrogeons sur l'aspect permissif du développement de l'éolien autour de notre commune.

Outre ces aspects, je souhaiterais que l'on considère un peu plus, la présence du cimetière militaire Allemand proche de la zone d'implantation du parc. Ces lieux de mémoire ne méritent-ils pas d'être respectés à leur juste valeur ? Certains projets ont été abandonnés pour cette raison ; les cimetières militaires du Catésis ne semblent pas bénéficier de la même protection.

Pour ces raisons, je vous confirme ma farouche opposition à ce projet et sollicite son abandon pur et simple, la profusion d'éoliennes autour du Cateau-Cambrésis devenant intolérable.

Je vous prie d'agréer, Madame le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma parfaite considération.



Serge SIMEON  
Maire du CATEAU – CAMBRESIS  
Président de la Communauté de Communes  
du Caudrésis Catésis

Conseiller Régional délégué aux Stratégies et à l'Egalité des Territoires